

Nouveau recul de la liberté d'expression en France

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 14 mai 2020

Source [Le Salon Beige] La première loi à être adoptée après le confinement de la population est destinée à restreindre la liberté d'expression.

L'Assemblée nationale vient d'adopter [la](#) Loi Avia qui réprime la "haine" sur internet. Qui répand la haine ? Non pas le député Avia, connue [pour avoir mordu](#) un chauffeur de taxi ou pour mener son équipe de collaborateurs à la baguette, [lesquels lui reprochent](#) son racisme et sa xénophobie. Mais non, elle fait partie du camp du bien, elle est intouchable. Comme le proclame l'une des premières devises de la République : "pas de liberté pour les ennemis de la liberté". La République gouverne très mal, mais elle se défend toujours aussi bien.

Le groupe des sénateurs Les Républicains a annoncé saisir le Conseil Constitutionnel.

En transférant, sous peine de sanctions, la charge de considérer ce qu'il est permis de publier ou non aux plateformes internet, la Loi Avia confie aux GAFAM (les géants du web que sont les entreprises américaines Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) un rôle qui ne devrait incomber qu'aux juges, et non à des équipes de modération privées. [On voit ce que fait déjà](#) Facebook à propos de Génération Identitaire.

Éric Zemmour commentait sur CNEWS :

"Entre l'interdiction de sortir de chez soi et l'interdiction de s'exprimer, on va vraiment devenir un régime soviétique. On ne pourra plus parler que dans la cuisine, comme en URSS. C'est très grave"

Cette loi répugnante était sans doute l'élément le plus explicite du programme présidentiel de Macron.